

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2012**

Tous les conseillers sont présents. Madame Bernadette DIDIER est nommée secrétaire de séance.  
Les conseillers à l'unanimité rajoutent à l'ordre du jour : Encaissement d'un chèque ; Indemnités de fonction

**Recensement 2013**

Les conseillers acceptent à l'unanimité de recruter un agent pour effectuer le recensement du 17 janvier au 16 février 2013.  
La rémunération brute de l'agent recenseur sera fixée selon les directives fournies lors du recensement.

**Décisions modificatives**

Les conseillers acceptent à l'unanimité de virer la somme de 17 € du compte 70323 au compte 73925.

**SPANC**

Les conseillers décident à l'unanimité que les diagnostics réalisés dans le cadre du SPANC seront entièrement refacturés aux demandeurs.

**Encaissement d'un chèque**

Les conseillers acceptent à l'unanimité le chèque de 200 € reçu de l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne dans le cadre des villes et villages fleuris.

**Indemnités de fonction**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par mail en date du 22 novembre 2012, la trésorerie d'Ancy le Franc demande les arrêtés de délégation de fonction des adjoints de la commune de Gland. Après consultation des registres, il s'avère que seules des délégations de signature ont été données aux adjoints, et qu'elles ne suffisent pas, en soi, à justifier des indemnités de fonction, même si celles-ci étaient réduites à 30% du maximum autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les adjoints dans leur fonction, mais décide de ne plus leur verser d'indemnité tant que l'arrêté de délégation de fonction aux adjoints n'est pas pris.

**Affaires Diverses**

Antenne de téléphonie mobile : elle est définitivement installée, dans l'attente d'une connexion par les opérateurs pour rendre les différents réseaux disponibles.

Tarifs de l'eau votés par le SAEP : Abonnement 85 € et prix au m<sup>3</sup> : 1,77 € : pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, la baisse du prix de l'abonnement compense en grande partie l'augmentation du prix au m<sup>3</sup>.

Le rapport de phase 1 du plan de zonage a été diffusé par la société AUSTRAL aux communes membres du groupement de commande.

La séance est levée à 12 heures 30